

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un février, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : LACOSTE Gilles, LOCHE Benoît, SALLET Marie, CUPILLARD Hélène, THIBAUT Céline.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr le Maire lit à l'assemblée une lettre de la sœur de Sylvain DONATO. Avec beaucoup de simplicité et d'émotion, elle révèle que Sylvain aimait beaucoup notre village et ses habitants. Au nom de la famille elle tient également à remercier toutes celles et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont accompagné, ont aidé Sylvain durant son séjour à Geaune.

Le compte-rendu du 24 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

I - PROJET RÉSIDENCE AUTONOMIE : AUTORISATION DE VENTE ET D'ÉCHANGE

A la demande du notaire chargé de la transaction entre l'EHPAD Cœur du Tursan et XL Habitat, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce qui suit :

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet porté par XL Habitat de reconversion de l'ancienne maison de retraite « Résidence Gourgues » en un projet immobilier comprenant, une résidence autonomie, des logements sociaux, une cellule commerciale et des espaces publics, situé 5 rue Gourgues. Ce projet concerne les parcelles cadastrées :

- AB 231 : 5 a 37 ca,
 - AB 233 : 5 a 60 ca,
 - AB 234 : 4 a 95 ca,
 - AB 237 : 1 a 89 ca,
- propriété au cadastre, de l'hôpital hospice de Geaune, et,
- AB 232 : 1 a 95 ca,
- propriété au cadastre, de la commune de Geaune.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, XL Habitat doit acquérir ces parcelles.

Considérant que ce projet, améliorera la qualité et la capacité d'accueil de nouvelles populations sur la commune, Mr le Maire propose :

- D'autoriser la vente par l'EHPAD « Résidence Cœur du Tursan » à XL Habitat des parcelles cadastrées AB 231, 233, 234 et 237,
- D'autoriser le Maire à procéder à l'échange, sans soulte, avec XL Habitat des parcelles cadastrées AB 232 et AB 234p,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- la vente par l'EHPAD « Résidence Cœur du Tursan » à XL Habitat des parcelles cadastrées AB 231, 233, 234 et 237,
- l'échange, sans soulte, entre la commune de Geaune et XL Habitat des parcelles cadastrées AB 232 et AB 234p, après division de cette dernière.
- Mr le Maire à signer tout document nécessaire à ces transactions, celles-ci n'incluant aucun frais pour la commune.

II - RÈGLEMENT D'UTILISATION DU MINIBUS

Afin d'éviter des redites et de clarifier certains points, notamment par rapport aux pannes et sinistres éventuels, Mr le Maire propose de modifier les articles 11, 14 et 15.

Accord à l'unanimité.

III - INFORMATIONS DIVERSES

1. Piscine - Recrutement d'un MNS

Pour la surveillance de la piscine cet été :

- Nicolas MIMBIELLE l'assurera le mois de juin, début juillet, et début septembre, créneaux réservés aux scolaires,
- A partir du 8 juillet et jusqu'au 31 août, il conviendra de recruter une personne titulaire du BEESAN, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à raison de 35 h hebdomadaires. Elle pourra également donner des cours de natation le matin, hors ouverture de la piscine au public. Nicolas MIMBIELLE la secondera la première quinzaine d'août, période d'affluence.

2. Dispositif de recueil des cartes nationales d'identité et des passeports.

Suite à un « appel à candidatures » de l'État pour réduire les délais moyens d'obtention de ces documents, beaucoup trop élevés aujourd'hui, Mr le Maire, après en avoir informé les secrétaires et les adjoints, a proposé la candidature de notre commune pour recevoir un Dispositif de Recueil au sein de la mairie. A suivre.

3. Clévacances.

Mr le Co-président de Clévacances Gers et Landes en Gascogne a accepté notre proposition de mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la mairie afin de disposer d'une antenne sur le Département des Landes. Le loyer sera de 100 € par mois, charges comprises. Installation dès que le Conseil Départemental des Landes leur aura accordé une subvention de fonctionnement.

4. Chemin de Saint-Jacques.

Après en avoir parlé au Président de la Société landaise des Amis de Saint-Jacques et d'Études compostellanes dès 2018 et évoqué lors de l'élaboration du Plan de Référence en 2019/2020, Mr le Maire avait sollicité fin 2020 le Conseil Départemental des Landes afin qu'il autorise la création d'une variante au Chemin de Saint-Jacques dans le Tursan.

Une véritable variante n'est pas accordée, mais le Conseil Départemental des Landes accepte de mettre en place une signalétique directionnelle depuis cette voie indiquant la commune de Geaune. Il y aura donc 6 à 7 flèches avec les logos du Chemin de Saint-Jacques (coquille) et de Geaune et l'inscription « Geaune - découverte de la Bastide (x km) ».

Ainsi, certains pèlerins pourront faire un petit écart et venir visiter notre belle bastide, ce qui ne peut être que positif pour son rayonnement. Dès à présent, on doit réfléchir à une « inauguration » quand les jalons seront installés.

5. SCIC « Ma vigne en Tursan ».

La SCIC propose un atelier « travaux d'hiver » autour de la taille de la vigne, le samedi 4 mars, le matin. Mr le Maire n'est pas disponible mais il est fait appel à 1 ou 2 candidat(e)(s) pour honorer cette invitation

IV - DOCUMENTS RELATIFS À LA CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Mr le Maire présente les divers documents qui feront partie de la convention-cadre Petites Villes de Demain pour les communes de Geaune, Hagetmau et Saint-Sever. Cette convention sera signée par

les Maires de ces 3 communes, la Présidente de la Communauté de Communes Chalosse Tursan, la Préfète et le Président du Conseil Départemental des Landes, certainement courant mars.

Après la convention d'adhésion du programme Petites Villes de Demain signée le 20 mai 2021, cette nouvelle convention doit contenir les programmes de revitalisation des centres-villes de ces 3 pôles urbains en déclinant, par orientation stratégique et en priorisant les actions opérationnelles. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021/2026. Les principaux points du programme de revitalisation du centre-ville de Geaune suivent le plan suivant :

- Genèse du programme,
- Diagnostic et enjeux,
- Stratégie et revitalisation,
- Programme d'actions (fiches actions) par orientation stratégique et secteur d'intervention,
- Programmation,
- Maquette financière des premières actions,
- Gouvernance.

La fiche-action 1-8 « Prospective sur le devenir d'un site d'activités » concerne le siège du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan. Par mesure de cohérence avec notre volonté affirmée du tout faire pour éviter sa délocalisation, il est décidé de retirer cette fiche-action. Cette modification apportée, l'ensemble des documents est validé à l'unanimité. Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'une feuille de route ambitieuse (24 fiches) reprenant, bien sûr, l'ensemble des actions contenues dans le Plan de Référence qui englobe tous les aspects du développement de notre bastide. Bien sûr, 2 ou 3 mandats ne suffiront peut-être pas pour tout réaliser, mais le « sillon est tracé ».

La séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

Excusé

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

Excusée

CUPILLARD Hélène

Excusée

THIBAUT Céline

Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie